

# La Lettre du CDJ

Septembre 2023

cdj  
Conseil de déontologie journalistique

cdj  
Conseil de déontologie journalistique

- **Dernière décision du CDJ**

Le Conseil de déontologie journalistique a adopté une décision sur plainte non fondée lors de sa première réunion de septembre, où il aborde la question de la « présomption d'innocence » ([22-43](#)). Tout en rappelant que les journalistes ne sont pas soumis à ce principe qui ne s'applique juridiquement qu'au corps judiciaire et à la police, le CDJ a constaté que la séquence évitait de présenter, sans éléments suffisants permettant d'accréditer cette thèse, la personne comme coupable avant son jugement.

## Lire le communiqué



- **Couverture des campagnes électorales dans les médias : une mise à jour en vue des scrutins de 2024**

Le CDJ dévoile en cette rentrée politique deux textes de référence destinés à répondre aux questions déontologiques qui ne manqueront pas de se poser en vue du quintuple scrutin électoral de 2024. Le premier de ces textes est la Recommandation « élections » qu'il a mise à jour sur la base de sa récente jurisprudence. Il y a ainsi notamment ajouté un point relatif à la diffusion de sondages ainsi qu'un passage sur la question des publicités électorales, qui appelle les rédactions à éviter l'instrumentalisation possible des rédactions par un parti, une liste ou un mouvement.

**[Lire la Recommandation « élections »](#)**

**[Lire le communiqué](#)**



- **La « clause de responsabilité sociale et démocratique » : 10 questions et un peu d'histoire pour comprendre le « cordon sanitaire médiatique »**

En parallèle à la mise à jour de sa Recommandation « élections », le CDJ diffuse un second texte qui décortique le « cordon sanitaire » dans sa spécificité médiatique. Intitulée « La "clause de responsabilité sociale et démocratique" – 10 questions et un peu d'histoire pour comprendre le "cordon sanitaire médiatique" », la note passe en revue toutes les questions qui peuvent se poser sur cette pratique qui, à l'approche et dans le contexte de chaque campagne électorale, fait l'objet de multiples interprétations et questions à son propos.

[Lire la note « cordon sanitaire »](#)

[Lire le communiqué](#)



- **Un stage au CDJ (2023-2024)**

Intéressé.e par une première expérience professionnelle dans le secteur des médias et de l'information ? Le CDJ accueille régulièrement des étudiant.e.s en communication, journalisme, éducation aux médias, écriture multimédia, relations publiques... qui souhaitent développer et perfectionner leurs compétences en travaillant sur des projets en lien avec l'autorégulation journalistique. Toutes les informations pratiques (qualités requises, durée minimale, candidature) ainsi que des exemples de travaux réalisés par des stagiaires sont disponibles ci-dessous.

[Lire le communiqué \(informations pratiques\)](#)

[Ecouter le reportage sur les 10 ans du CDJ](#)

[Visionner les moments forts du Forum des 10 ans du CDJ](#)



- **Comment articuler l'autorégulation journalistique et la régulation des médias ?**

À l'heure où l'Europe affine son approche de la modération des contenus en ligne, le CDJ explore, dans un rapport de recherche qui vient de paraître, les relations entre autorégulation journalistique et régulation des médias d'information au sein de l'UE. Il en ressort après discussion avec les acteurs 10 recommandations qui soulignent la nécessité d'un dialogue et d'une coopération d'égal à égal entre l'une et l'autre instance, de manière à protéger au mieux la liberté de presse et le droit à l'information.

[Lire la publication](#)

[Lire le communiqué de presse \(FR\)](#)

[Lire le communiqué de presse \(EN\)](#)

 Schweizer Presserat  
Conseil suisse de la presse  
Consiglio svizzero della stampa  
Cussegl svizzer da la pressa  
Swiss Press Council

- **Le Conseil suisse de la presse estime que le devoir de vérité s'applique également aux facsimilés**

À l'occasion de son trentième anniversaire, un journal suisse a imprimé un facsimilé de la première de ses unes qui contenait entre autres un article sur un crime citant nommément une personne arrêtée pour l'avoir commis. L'information était fautive et un tribunal avait d'ailleurs condamné le journal. À la première publication déjà, il ne se justifiait nullement de nommer la personne en question, au demeurant innocente. Le Conseil suisse de la presse a conclu que la republication de l'article enfreignait une nouvelle fois le devoir de vérité et que la personne avait été nommée de manière injustifiée.

[Lire le résumé de la décision](#)



- **[Le Conseil de presse du Québec lance une campagne de sensibilisation pour soutenir l'information de qualité \(déontologique\)](#)**

À l'occasion de son 50<sup>ème</sup> anniversaire, le Conseil de presse du Québec lance une campagne de sensibilisation déclinée en différents formats. Celle-ci présente les journalistes Noémi Mercier et Pierre Craig, qui réaffirment l'importance du Conseil de presse pour l'information du public : « *Nous, les journalistes, pour vous décrire le monde de façon juste, devons respecter des règles. Le Conseil de presse veille au respect de ces règles journalistiques (...) pour que vous puissiez avoir confiance dans le journalisme qui se fait au Québec* ». À méditer en attendant la campagne du CDJ vers le grand public, prévue pour l'automne.

[Lire l'article](#)

[Visionner la campagne](#)

**Rendez-vous en novembre pour la prochaine newsletter !**

---

**Le Conseil de déontologie journalistique, créé en 2009, est l'organe d'autorégulation des médias francophones et germanophones de Belgique. Il est composé de représentants des éditeurs des médias, des journalistes, des rédacteurs en chef et de la société civile. Il exerce trois missions principales : information, médiation (*ombudsman*) et autorégulation (avis, décisions, directives, recommandations).**



[Vous désinscrire de la newsletter ?](#)

Envoyez un mail à [info@lecdj.be](mailto:info@lecdj.be) avec l'objet « désinscription »

© Résidence Palace — rue de la Loi, 155, bte 103 — 1040 Bruxelles

*Copyright © 2023 CDJ/AADJ, All rights reserved.*

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).

